



L'AUTORITE



Abonnement: Par maille . . . \$2.00 par année

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LARUE, rédacteur en chef

La bouffonnerie du Canadian Northern

Pourquoi M. Rodolphe Lemieux n'a-t-il pas dénoncé les Bérard d'Ottawa?

L'achat du capital-actions du Canadian Northern imposé au pays par un parlement qui ne détient aucun mandat du peuple restera dans nos annales politiques comme un crime national. Mais nous ne serions pas prêts, malheureusement, à en faire peser toute la responsabilité sur le parti ministériel.

L'opposition, en cette affaire, avait un devoir à remplir, dont elle s'est acquittée avec une inconcevable mollesse.

Dès l'année dernière, le parti libéral, en consentant bénévolement à la prolongation du terme d'office du parlement—consentement qui était motivé pour beaucoup de députés libéraux, par la crainte des électeurs—a encouru une part de responsabilité dans tous les actes de l'administration fédérale.

Sans doute, l'affaire du Canadian Northern n'était pas alors prévue. Mais pour ne pas en être complice, l'opposition aurait dû résister plus virilement qu'elle ne l'a fait. Elle n'a vraiment opposé qu'un simulacre de résistance. Et quand le ministre des Finances a proposé l'application du règlement de clôture, les libéraux s'y sont soumis comme de petits agneaux, contents de discontinuer la lutte.

Cette étrange docilité sera, nous l'apprehendons fort, suspecte à l'électorat et pourrait irrémédiablement compromettre la cause du parti libéral dans le prochain appel au peuple.

Ce n'est pas de cette enfantine façon que l'opposition devait combattre le marché de dupe qui grossira probablement d'une centaine de millions la dette publique.

Les députés libéraux auraient dû résister, au besoin par la violence, à l'application du règlement de clôture. Ils auraient dû continuer de faire retentir leurs protestations jusqu'à se faire expulser de la Chambre par le sergent d'armes.

Lorsque tous les députés libéraux auraient ainsi révélé de pareille retentissante façon leur indignation, le gouvernement n'aurait pas osé consommer l'infâme transaction.

Où, en tout cas, il aurait porté tout l'odieux de l'affaire, et le parti libéral aurait été au-dessus de tout soupçon de complicité.

Nous connaissons des hommes à l'"Autorité", et, pour n'en nommer qu'un, M. Gaston Maillet, notre directeur, qui auraient réussi, en recourant à tous les moyens à la portée d'un mortel, à empêcher le passage de ce bill néfaste, s'ils avaient en un siège au Parlement. Il fallait un coup de tonnerre, non le craquement d'une allumette.

M. Rodolphe Lemieux, qui aspire (ô décadence!) à remplacer Préfontaine dans Maisonneuve, a péroré.

Il a fermé les yeux, il a rugi, puis... il s'est assis, au milieu des lazis qui accompagnent d'ordinaire la découverte que sous une peau de lion se cache un mouton.

M. Lemieux aurait pourtant pu faire autre chose que du bruit. M. Lemieux sait parfaitement qu'il y a aussi des Bérard, à Ottawa, et que ces Bérard font la consilise depuis que le bill du Canadian Northern est à l'affiche.

M. Rodolphe Lemieux craindrait-il de dénoncer les Bérard?

Il ne lui entre pourtant pas dans la tête, pas plus qu'à nous, que l'achat du Canadian Northern, tel que proposé, peut se faire dans un Parlement avec des prières.

Alors?

HENRI CLOU.

La conscription impossible

Comment l'appliquer?

Le devoir d'un gouvernement n'est pas seulement de faire face aux nécessités présentes de l'administration, mais aussi de prévoir les nécessités futures. Et peut-être est-ce l'imprévoyance du gouvernement fédéral qui sera la cause première de son impuissance à mettre en force sa loi du service militaire, comme il en manifeste l'intention.

Il est vraisemblable que si, au commencement de la guerre, et profitant de l'émou universel causé par la conflagration européenne, le gouvernement avait, au lieu du service volontaire, préconisé un mode de conscription, le peuple canadien n'aurait pas plus fait de résistance que récemment le peuple des Etats-Unis.

Mais le gouvernement n'a pas prévu la nécessité militaire dont Sir Robert Borden a rapporté une si vive impression de son dernier voyage en Angleterre.

Or, depuis trois ans, en une multitude d'occasions, le chef du gouvernement et ses collègues ont déclaré péremptoirement qu'il n'y aurait jamais de conscription dans le pays. Pis encore, le gouvernement a laissé poursuivre une campagne persévérante qui a rendu l'opinion publique irrévocablement hostile au service militaire obligatoire. De sorte qu'aujourd'hui, et dans les neuf provinces du Dominion, malgré que la population ne manifeste pas partout son sentiment avec la même exubérance, le projet de conscription soulève une opposition qu'il sera impossible au gouvernement de vaincre.

Aussi bien le peuple ne conçoit-il pas de nécessité militaire impérieuse à l'heure présente, lorsque les Alliés sont clairement sur le chemin de la victoire, ce qui n'existait pas pendant la première période de la guerre, lorsque les pays de l'Entente étaient vraiment en péril.

Le peuple conçoit encore moins de nécessité militaire qui imposerait le service militaire obligatoire à notre pays et ne l'imposerait pas aux autres colonies britanniques.

Le gouvernement Borden va donc entreprendre une tâche impossible en essayant de mettre sa loi de conscription en force.

Nous ne conseillerons à personne de refuser d'obéir à la loi, puisque en agissant ainsi nous serions en contravention de la loi. Mais, bien que Sir Wilfrid Laurier lui-même ait conseillé l'obéissance, nous osons prédire que la majorité s'inclinera la presque totalité de nos concitoyens refuseront de se soumettre.

Jusqu'où le gouvernement ira-t-il pour dompter la résistance qu'il va rencontrer? L'avenir nous le dira.

Nous souhaitons que M. Borden ne s'obstine pas quand il se heurtera à des manifestations non équivoques du sentiment populaire. Nous souhaitons qu'il se désiste prudemment, comme l'"Autorité" le lui a souvent conseillé.

Un gouvernement peut soumettre par la force quelques milliers de récalcitrants; il ne saurait conduire par la violence la masse de la nation.

Nul gouvernement en notre pays n'imposera le service militaire obligatoire, tant que le peuple ne voudra pas.

M. Borden ferait mieux de se rabattre sur la conscription du travail, préconisée par notre directeur depuis le commencement de la guerre.

L'"AUTORITE."

Un jugement qui cause de la joie

C'est celui du juge Lafontaine, empêchant la comédie du referendum

Nous félicitons sans réserve le juge Lafontaine de l'intelligent arrêté qu'il a prononcé et qui aura pour effet d'empêcher le referendum du 1er septembre sur l'abolition du bureau de contrôle.

Par cette décision, le juge Lafontaine a déjoué de patientes intrigues du conseil municipal et sauvé à la Ville une dépense inutile de \$20,000.

Nous ne nous en réjouissons pas parce que le bureau de contrôle nous inspire de très chaudes sympathies.

A la vérité, nous sommes en faveur de l'abolition du bureau de contrôle, à condition qu'on abolisse en même temps le conseil municipal.

Les deux corps ont été assez longtemps à l'épreuve pour montrer leur égale incompétence.

Déjà par le jugement du juge Lafontaine, les échevins, dit-on, se proposent de continuer la guerre contre les contrôleurs en tenant dans tous les quartiers de la Ville des assemblées publiques, et en faisant dresser des requêtes "monstrues" à la législature demandant la suppression du bureau de contrôle.

Toute cette agitation, nous en sommes convaincus, n'aboutira à rien. Les échevins vont perdre leur temps et leur peine. Les contribuables ne se laisseront pas prendre aux dénominations intéressées des échevins, et quant aux requêtes destinées à la législature, le jeu en est démodé.

Nos législateurs ne s'en laissent plus imposer par ces pétitions qui se mesurent en milles, et dont, la plupart du temps, les signatures sont apocryphes.

Les échevins s'épargneraient un travail pénible et beaucoup de tracas en achetant simplement un "directory" et l'attachant, en guise de signatures, à leur formule de requête: le document aurait tout autant d'effet.

Nous ne connaissons pas les intentions du gouvernement Gouin, mais nous croyons en avoir déjà risqué la prédiction—c'est notre opinion que, la prochaine fois qu'il tentera d'introduire des réformes dans notre administration municipale, il fera disparaître du même coup le bureau de contrôle et le conseil.

Pour accomplir une réforme utile, il faut en effet fonder un régime entièrement nouveau.

Et comme il ne saurait être question de confier nos affaires à une commission irresponsable aux citoyens de Montréal, il n'y aura, à notre avis, pas d'autre alternative que de remettre les rênes de l'administration à une commission de quinze ou vingt membres, élus par toute la Ville.

Ce système nous donnera des hommes nouveaux, possédant des aptitudes administratives, parce que les hommes nuls et incompétents ne pourront pas obtenir la majorité des suffrages dans l'ensemble de la métropole.

FLAMBEAU.

La prohibition n'est pas du libéralisme

C'est pourquoi la résolution adoptée à Winnipeg n'a aucune valeur

Conscriptionnistes et prohibitionnistes

En faisant proposer par deux suffragettes et en faisant adopter, à la convention libérale de Winnipeg, une résolution en faveur de la prohibition pour tout le pays, ces bons buveurs d'eau ont cru avoir frappé un coup de maître.

Ils se sont dit sans doute:

—Nous sommes maintenant collés au parti libéral, et s'il arrive au pouvoir, nous aurons la prohibition totale et absolue.

Outre le fait que les membres de la convention de Winnipeg ne formaient pas à eux seuls tout le parti libéral (oh! loin de là!) et qu'ils avaient des questions bien plus brûlantes à aborder, il est permis de se demander si un parti politique serait digne de s'appeler libéral, s'il prêtait son appui à une mesure absolument contraire à la liberté collective aussi bien qu'à la liberté individuelle.

Quand on songe qu'un libéral indépendant, M. Dewar, a renversé une majorité de 700 voix dans le bleu Toronto pour la convertir en majorité rouge de 4,000, sitôt après la loi de prohibition si arbitrairement établie par le gouvernement Hearst, on peut se faire une idée des perspectives ouvertes à l'opposition libérale si elle avait eu à sa tête un autre chef que le prohibitionniste aussi bien que conscriptionniste Rowell.

Il est curieux de constater, à l'heure qu'il est, combien la conscription et la prohibition se touchent de près.

Ceux qui ont été les plus ardents à préconiser la prohibition avant la guerre, sont les plus enragés, aujourd'hui, à demander à notre jeunesse de quitter ses foyers pour aller combattre outre-mer, pendant qu'eux s'embusquent à tous les endroits où il y a un moyen de faire fortune aux dépens de ceux que les conscripts auront laissés derrière eux.

D'où nous en venons à la conclusion que le même Québec qui s'est si résolument montré hostile à la conscription se montrera toujours adversaire implacable de la prohibition.

Du reste, il y a un précédent.

En 1897, quand eut lieu le referendum, la province de Québec se prononça en masse contre la prohibition, mesure dénoncée dans le temps par la "Jeunesse Religieuse de Québec", l'organe par excellence, alors, de l'Eglise catholique canadienne.

Les autres provinces du Dominion, par contre, votèrent à une forte majorité en faveur de la doctrine chère à John H. Roberts et autres hypocrites de cet acabit.

Mais sir Wilfrid Laurier pensa

que la province de Québec étant le foyer du libéralisme, il lui devait des égards, et il intima à ces pseudo-buveurs d'eau de l'Ontario et d'ailleurs que s'ils voulaient continuer à lamper le scotch et le whisky à pleins verres, mieux valait se livrer à leur sport favori en public que de se cacher dans leurs caves.

Tenez, entre nous, amis lecteurs, parlons qu'en dépit des hurlements de John H. Roberts et de sa bande de crevés, nous boirons encore longtemps, d'excellente bière fraîche dans notre bonne province de Québec, qui vaut encore mieux, malgré ses défauts, que les provinces-sœurs, parce qu'on y rencontre moins de quakers (trembleurs).

Sylvio PICAUD.

Ces rumeurs d'émeutes au camp de Valcartier

Il était temps, plus que temps, d'y opposer un démenti

(De notre correspondant spécial) Québec, 31. — Il était temps que le brigadier général A. O. Fages fournit des explications sur les rumeurs plus sinistres les unes que les autres ayant cours à Québec sur les derniers événements du camp de Valcartier.

On parlait de chocs entre soldats armés, de tués et de blessés.

Ces rumeurs n'avaient encore reçu confirmation, ni démenti. Quelques-uns les imputaient à l'imagination québécoise, mais elles n'en avaient pas moins une désastreuse influence sur l'enrôlement canadien-français.

Le brigadier-général Fages, en déclarant qu'il n'y avait pas eu de rencontres à la baïonnette entre soldats de Québec et d'Ontario, suivies de fusillades en masse, fera cesser un grand malaise dans le public.

D'après lui, aucune émeute n'a eu lieu, n'a lieu, ni n'aura lieu au camp de Valcartier.

DEUX Saltimbanques

Que Maisonneuve se débarrasse du maire Tremblay et Montréal Est de M. Versailles

Le maire Tremblay, de Maisonneuve, et le maire Versailles, de Montréal Est, devraient épargner plus longtemps leur tutelle à ces deux municipalités.

Ces saltimbanques ont fait leur temps, en supposant qu'ils aient jamais été d'une utilité quelconque.

Le maire Tremblay a sacrifié la candidature à laquelle avaient droit les ouvriers dans Maisonneuve en préconisant la candidature d'un Rodolphe Lemieux, qui en arrière se moque ouvertement de lui.

M. Lemieux n'en est pas plus élu pour tout cela, car pour faire figure convenable, il devrait dépenser \$50,000, vendre les belles valeurs qu'il possède à la Banque de Montréal et dans d'autres institutions financières.

Pas de danger qu'il desserre son portefeuille, et le candidat tout désigné, déjà choisi en secret, qui lui sera opposé, est sûr de son affaire.

De M. Versailles, nous ne dirons qu'un mot:

Que les membres de la convention ont été bien inspirés, l'autre jour, en refusant même d'écouter ses explications boiteuses.

Pas une mauvaise cause ne pouvait être défendue par un plus mauvais avocat.

Open letter to Sir Mortimer Davis President of the Imperial Tobacco Company of Canada

Sir:—

I appeal for your help in the campaign L'Autorité has undertaken for the cleaning up of our City Hall.

You are a big man, either in society, in business or in philanthropy. A true acknowledgement of your personal merit and of the esteem in which you are held by your fellow-citizens was given by His Majesty, when you were knighted.

As we say in French, "noblesse oblige". I use your splendid record as a claim for further sacrifices and further activities on your part in a much more difficult field. I still recollect that when I founded the St. Luke Hospital, you were the first one to answer the call and to send a substantial cheque, but I do not need to hunt personal souvenirs to know that you are always prepared to open your purse when it is a question of charity, and to put your shoulder to the wheel when it is a question of activity and initiative.

Charitable institutions, hospitals, sanatoria, in and out of Montreal spell everywhere the name of Mortimer Davis as a public benefactor; the huge business of the Imperial Tobacco Company from the Atlantic to the Pacific, tell of your business ability.

You are a big man, born for big things. Here is something worthy of your attention. The city of Montreal is rapidly driven to ruin by a lot of irresponsible maniacs who see in public office a satisfaction to their magomania and a means of lavishly spending money on their friends and members of their family.

While they are dancing with our millions, the city is rapidly driven towards bankruptcy, and very soon we shall see the sheriff collecting the debts of Montreal. What would you say of the red flag of the bailiff at the door of the Imperial Tobacco Company? The allusion may not be a pleasant one, but it is a possibility as the Imperial Tobacco Company are like all the other big firms of Montreal, respondents for the loans of the city, loans on which our civic governors can not even meet the interest. Every property in Montreal is liable to seizure as a guarantee of the civic debt, and some day such a move will be necessary unless there is a general uprising against our spoilers of civic funds.

Such an uprising should be led by men like you who would give the city the benefit of their experience and the protection of their integrity, men who would run the City Hall on a business basis.

Would you for a minute keep Mederic Martin as manager of the Imperial Tobacco? Certainly not. Why then keep him as manager of the city?

Would you keep as a chief of department a man who comes only every now and then, like controller Côté? Certainly not. Why then should he be retained at the City Hall?

Would you keep as one of your secretaries a narrow-minded waf like Ald. Larivière? Certainly not. Why then keep him at the City Hall as leader of the council?

Would you have on your force that pompous chairman of various committees, Ald. Dubeau? Certainly not because he is the man who lives on the pound of flesh extracted off poor students. Certainly not, because he has a notorious incapacity of rendering accounts.

You would not like to have any thing, to do with that kid the little Brodeur or with that plumber O'Connell whose word is worth nothing.

What would not be good for a large corporation like the Imperial Tobacco Company, can not be good for a large city like Montreal. The wulfs of the City Hall should be ousted; all our big men should put a hand to the broom to ensure a complete sweep. Their interests are larger than those of the small fry, and they should give the example. As there is no use of going to the people with those electoral jugglers, they should go to Sir Lomer Gouin, our natural guardian, and ask of him a thorough cleaning of the Augean stables.

Sir Lomer Gouin is always willing to lend an ear to the business people, and especially when men like you, Sir Mortimer, ask something, he cannot be deaf to their suggestions.

Such a move on your part would double and treble the gratitude and indebtedness the citizens of Montreal feel towards you.

GASTON MAILLET.

La prospérité revient ; et si vous voulez reussir en affaires, vous devez annoncer

La crise allemande

La comédie au Reichstag

Tant que les armées impériales n'ont pas été vaincues, les tentatives de démocratisation ne peuvent être que des farces grossières.

Ils voudraient bien faire une petite révolution, les Boches, mais ils ne peuvent pas, ils ne savent pas.

— Mais objectent les deux parlementaires embarrassés, ne pourrions-nous pas faire décréter par le Reichstag que les élections des Chambres basses se feront au suffrage universel dans tous les Etats confédérés?

— Prenez garde, déclare M. Michaelis vous allez porter une atteinte mortelle à l'autonomie des Etats, à ce particularisme dont vous avez toujours, jusqu'ici, défendu si ardemment les droits réservés.

— Mais indépendamment de cela, comment vous y prendrez-vous pour arriver à votre but? Il s'agit, en l'espèce, d'une transformation complète de la Constitution de l'Empire.

Or, le Reichstag ne peut pas y procéder tout seul. Le consentement du Conseil fédéral est nécessaire et, en l'espèce, il est prévu qu'il faudrait, pour la ratification du vote du Parlement une majorité de trois quarts de voix au Bundesrat.

Pensez-vous que les princes, que vous voulez priver d'une des principales prérogatives de leur souveraineté, se mettraient eux-mêmes la corde au cou et joueraient même le rôle de suicide par persuasion?

— Mais alors, il n'y a rien, absolument rien à faire!

— Faites le geste, cela ne fera de mal à personne et peut-être nos ennemis s'imagineront-ils que nous sommes à la veille de la démocratisation souhaitée.

Voilà la comédie que les acteurs parlementaires de Berlin sont en train de jouer. Il y a des naïfs chez nous pour s'imaginer que cette comédie est un drame.

Le drame pourra venir, mais le rideau n'est pas encore levé sur son premier acte.

Pour l'heure, et tant que les armées allemandes n'auront pas été complètement battues, les tentatives de "démocratisation" de l'Allemagne ne sont et ne peuvent être que des farces grossières, bonnes tout au plus à faire sourire ceux qui connaissent la Constitution de l'Empire et son fonctionnement.

La Prusse vaincue, toutes les possibilités seront ouvertes. Le patriotisme collectif des Allemands est de date trop récente pour avoir poussé des racines bien profondes.

Les Etats ne sont attachés à l'empire qu'en raison des bénéfices qu'ils en ont déjà tirés et qu'ils espèrent pouvoir en tirer encore à l'avenir. Le jour où la raison sociale commune aura fait faillite, tous les associés demanderont à reprendre leur liberté.

Quant à Scheidemann et à Erzberger, ils se paient tout tête avec leurs plans de réforme constitutionnelle et de paix blanche. La Prusse est encore gouvernée par le Hohenzollern et les hobereaux.

E. WETTERLE

— Mais objectent les deux parlementaires embarrassés, ne pourrions-nous pas faire décréter par le Reichstag que les élections des Chambres basses se feront au suffrage universel dans tous les Etats confédérés?

— Prenez garde, déclare M. Michaelis vous allez porter une atteinte mortelle à l'autonomie des Etats, à ce particularisme dont vous avez toujours, jusqu'ici, défendu si ardemment les droits réservés.

— Mais indépendamment de cela, comment vous y prendrez-vous pour arriver à votre but? Il s'agit, en l'espèce, d'une transformation complète de la Constitution de l'Empire.

Or, le Reichstag ne peut pas y procéder tout seul. Le consentement du Conseil fédéral est nécessaire et, en l'espèce, il est prévu qu'il faudrait, pour la ratification du vote du Parlement une majorité de trois quarts de voix au Bundesrat.

Pensez-vous que les princes, que vous voulez priver d'une des principales prérogatives de leur souveraineté, se mettraient eux-mêmes la corde au cou et joueraient même le rôle de suicide par persuasion?

— Mais alors, il n'y a rien, absolument rien à faire!

— Faites le geste, cela ne fera de mal à personne et peut-être nos ennemis s'imagineront-ils que nous sommes à la veille de la démocratisation souhaitée.

Voilà la comédie que les acteurs parlementaires de Berlin sont en train de jouer. Il y a des naïfs chez nous pour s'imaginer que cette comédie est un drame.

Le drame pourra venir, mais le rideau n'est pas encore levé sur son premier acte.

Pour l'heure, et tant que les armées allemandes n'auront pas été complètement battues, les tentatives de "démocratisation" de l'Allemagne ne sont et ne peuvent être que des farces grossières, bonnes tout au plus à faire sourire ceux qui connaissent la Constitution de l'Empire et son fonctionnement.

La Prusse vaincue, toutes les possibilités seront ouvertes. Le patriotisme collectif des Allemands est de date trop récente pour avoir poussé des racines bien profondes.

Les Etats ne sont attachés à l'empire qu'en raison des bénéfices qu'ils en ont déjà tirés et qu'ils espèrent pouvoir en tirer encore à l'avenir. Le jour où la raison sociale commune aura fait faillite, tous les associés demanderont à reprendre leur liberté.

Quant à Scheidemann et à Erzberger, ils se paient tout tête avec leurs plans de réforme constitutionnelle et de paix blanche. La Prusse est encore gouvernée par le Hohenzollern et les hobereaux.

E. WETTERLE



construire, posséder et entretenir des théâtres, salles d'opéra et de spectacles, jardins, salles de réunion, des restaurants, des salles de lecture et de club et d'autres lieux d'amusement, des échoppes, magasins, bureaux et d'autres établissements en rapport avec les structures précitées, aussi les gérer, les administrer, les exploiter et leur faire affaires comme propriétaires et gérants de théâtres, et transiger généralement, et sous toutes formes, les affaires d'amusements, de théâtres, de drames, opéras, musique et cabinet de commerce d'affaires et d'agence d'impression d'un bureau de louage de service en rapport avec tout ce qui précède, exercer aussi le commerce d'affaires et d'agence de publicité d'aucune sorte, faire aucunes conventions avec les auteurs, les compositeurs et autres personnes relativement à leurs droits d'auteurs, licences et privilèges de mise en scènes de leurs drames, vaudevilles, opéras, opérettes, farces, parodies, comédies, vaudevilles, pantomimes, ballets et autres spectacles et productions; exercer le commerce d'éditeurs et imprimeurs du drame et de la musique, avec pouvoir de faire aucunes conventions relatives ou se rattachant à aucune entreprise de théâtre, de musique, de drame, d'édition, publicité, annonces ou d'affichage, et faire aucun autre commerce de même nature;

Détourner, posséder, acquérir par achat ou autrement et vendre toutes décorations et brevets, tous procédés brevétés ou non-brevetés utilisables au théâtre, à l'opéra, ou dans d'autres endroits de récréation ou d'amusement, et sous toutes dispositions de la section 6035 des statuts révisés de la province de Québec, acheter ou autrement acquérir, posséder et détenir les actions, obligations et d'autres valeurs d'une corporation, société ou personne exerçant aucun commerce semblable à celui de la présente compagnie, ou susceptible d'être commercialement exercé par la présente compagnie, et se fusionner avec aucune compagnie dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à la présente et louer, vendre ou autrement disposer de la totalité ou d'une partie de l'entreprise et de l'actif de la corporation pour des parts, actions, obligations ou pour d'autres valeurs, ou, pour les considérations, termes et conditions que la compagnie jugera convenables; et distribuer, en espèces, à ses actionnaires, aucunes parts, actions, obligations ou autres valeurs acceptées en paiement intégral ou partiel de cette considération;

Acquiescer à aucune personne, société ou corporation, aucuns pouvoirs, intérêts, baux, options, clientèle, franchises ou autres concessions les bénéficiant ou octroyés en rapport avec le commerce de la présente compagnie, soit totalement soit partiellement, par émission du capital de la corporation;

Etre agent d'aucune personne, société ou corporation exerçant un commerce semblable à celui que la présente compagnie est autorisée à exercer;

Conclure aucunes arrangements avec aucunes autorités municipales, locales ou autres, qui sembleraient se rattacher aux objets de la compagnie ou à aucuns d'entre eux, et obtenir de cette autorité aucuns droits, privilèges et concessions que la compagnie croira désirable d'obtenir, les exercer, les céder et se constituer à ses héritiers, privilèges et concessions;

Tirer, faire, accepter, endosser, payer et mettre des lettres promissaires, des lettres de change, mandats et d'autres instruments négociables ou transférables;

Faire toutes les autres choses que se rattachent ou tendent à la réalisation des objets précités;

Les objets, pouvoirs et fins précités de cette compagnie seront réputés distincts et indépendants les uns des autres, et la corporation pourra poursuivre la réalisation d'un ou de plusieurs de ces objets, pouvoirs et fins, abstraction faite des autres, et aucune clause ne sera limitée dans son sens général ou interprétée en fonction d'aucune autre clause de ces objets, pouvoirs ou fins, sous le nom de "Edwards & Driscoll, Limited", avec un fonds social de neuf mille piastres (\$9,000.00), divisé en quatre-vingt-dix (90) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la ville de Montréal.

Daté du bureau de secrétaire de la province, ce huitième jour d'août 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD, Caugrain, Mitchell, Holt, McDougall, Creelman & Stairs, Avocats des requérants.

AVIS Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No 579, Dame Valérie Sanvé, épouse de Zénon Charlebois, commerçant de la paroisse de St-Joseph de Soulanges, défendeur, et défendeur, avec lequel elle est domiciliée et résidente, a formé contre son mari une demande en séparation de biens. Montréal, 31 juillet 1917. L'avocat de la demanderesse, J.-OCTAVE MOUSSEAU, (97 rue St-Jacques).

"L'Autorité" est administrée par la Cie L'Autorité Ltée, Bureau: 162 rue St-Denis, Téléphone Est. 893. La Compagnie d'Imprimerie Golin, Limited, 41 rue Houssourc coin rue d'Amoy, en est l'imprimeur.

Cartes professionnelles DESSAULLES & GARNEAU AVOCATS 88, RUE NOTRE-DAME OUEST Tl. Main 4118

Perron, Taschereau, Rinfrel, Vallée & Gosselin 11 PLACE D'ARMES Tl. Main 880.

Déménagement de Pianos et de Meubles Emballage à l'épreuve du feu. Empaqueurs et Expéditeurs J. B. Baillargeon Express Limited 528 ONTARIO EST Tl. Est 6400

Rapport de la Commission sur la Bière nommée par le Grand Journal Médical de Londres "Hospital"

Reproduit du "Hospital", 24 avril 1909.

"Il est temps que l'emploi de la bière soit justifié devant le public en prouvant, comme le fait notre commission, sa grande valeur nutritive, indépendamment de l'alcool qu'elle contient.

"Le fait est qu'une bonne bière, bien brassée, est un breuvage qui contient une très faible proportion d'alcool, et une quantité relativement grande de produits nutritifs.

"Il est temps de dénoncer et de discréditer l'opinion erronée qui veut que la bière n'ait aucune valeur nutritive en soi, mais ne soit seulement qu'un breuvage avec lequel une certaine portion de la population s'enivre.

"Les conclusions de notre Commission démontrent que la bière est le breuvage alcoolique nutritif PAR EXCELLENCE.

"Tous les breuvages, parce qu'ils contiennent de l'alcool, ne doivent pas être considérés de la même manière.

"Le consommateur de spiritueux commet un acte bien différent de celui du buveur de bière. En fait, la bière est bien plus éloignée, au point de vue de l'alcool qu'elle contient, de certains vins et de tous les spiritueux, qu'elle ne l'est de la bière de gingembre.

"Quand un homme boit de la bonne bière il boit et mange à la fois, tout comme s'il mangeait un bol de soupe.

"Les expressions "manger" et "boire" sont curieusement, mais à tort, employées pour désigner la différence entre l'étanchement simple de la soif et l'apaisement de la faim."

Médecin, guéris toi toi-même

Les exemptions de taxes

Le bureau de contrôle montréalais a jugé bon d'adopter une résolution de protestation contre les nombreuses exemptions de taxes accordées à différentes institutions par le conseil de ville de Maisonneuve.

Cette protestation était très justifiée, mais il semble que nos contrôleurs voient une paille à Maisonneuve et négligent de voir une poutre dans Montréal.

Pourtant leur mission est de voir aux affaires de Montréal d'abord, et si quelque part il y a abus d'exemptions de taxes, c'est bien à Montréal.

S'il était permis de faire une comparaison entre les exemptions accordées par la ville de Maisonneuve et celles accordées par la ville de Montréal, il serait facile de constater qu'il y a une grande différence entre les privilèges accordés par les deux municipalités.

Quand le conseil de Maisonneuve accorde une nouvelle exemption de taxes, il ne se prive d'aucun revenu puisque l'industrie nouvelle qu'il attire dans son territoire lui amène un grand nombre de contribuables et que toute la population est destinée à profiter des sommes énormes que cette industrie s'engage à dépenser dans Maisonneuve.

Il n'en est pas de même des exemptions de taxes dans Montréal.

Nous avons encore dans la métropole canadienne, régie par nos contrôleurs et nos échevins, des terrains ayant une valeur commerciale de quarante ou cinquante piastres du pied, et qui ne paient aucune taxe. Ils sont de plus soustraits à tout esprit de progrès, puisqu'on refuse de les mettre sur le marché.

Nous avons dans le cœur de Montréal des terrains évalués à cinquante et quarante piastres du pied carré, qui servent à la culture des choux et des navets et qui ne sont

qu'une complaisance criminelle, parce qu'elle ne nous donnait à Ottawa pour défendre nos libertés, sauf quelques rares exceptions, que des députés solitaires.

L'heure grave que nous traversons nous commande d'écrire des hommes jeunes ayant de l'énergie et du caractère et qui n'ont pas encore immobilisé leurs principes sur l'autel du parti.

Et le premier comté où il faudra introduire ce sang nouveau est le comté de St-Jacques, représenté actuellement par M. L. A. Lapointe.

Nous espérons que M. Lapointe comprenant qu'il doit s'effacer de lui-même pour le bien de la nation résignera la candidature qu'un petit groupe de libéraux de St-Jacques lui ont offert plutôt par politesse. Il est déjà membre de la Commission scolaire de Montréal.

Qu'il y dépense l'activité qu'il lui reste à se dévouer à l'oeuvre de l'enseignement. Sa longue expérience nous commise le rend précieux pour des éducateurs qui forment tous des citoyens de la sorte de l'arène politique d'Ottawa.

D'ailleurs M. Lapointe a fait son temps. Il est l'homme du passé, et ce qu'il nous faut actuellement ce sont des hommes nouveaux plus capables de comprendre les besoins de l'heure présente. Sur l'autel de la patrie M. Lapointe immolera sans doute la petite gloriole que peut lui procurer son titre de député.

S. JACQUES.

Théâtre National Français

C'est par un très grand succès que le théâtre National a ouvert ses portes la semaine dernière et toute la presse ainsi que le nombre public qui s'y est rendu ont applaudi sincèrement et avec le meilleur enthousiasme au début de son œuvre.

Ce beau résultat était à prévoir car tout le monde sait le soin avec lequel les spectacles sont montés au théâtre National et nous sommes heureux de constater que cette année, la saison s'ouvre sous les plus brillants auspices.

Pour la semaine du 3 septembre, nous aurons comme spectacle, "Les Sabliennes", opérette en trois actes de Ganne. Tous les amateurs de bonne musique se réjouiront car ils savent combien la partition en est délicate et comme elle est remplie d'airs plus vivants et plus gais que les autres; le livret est de M. Ordonneau qui est passé comme maître dans son genre; ce sera donc un spectacle d'une gaieté folle et tous auront le plus grand plaisir à aller entendre à nouveau cette charmante et délicate opérette.

L'interprétation en sera parfaite; elle servira de rentrée à Mme Jeanne Manbourg, du Metropolitan Opera House de New-York que l'on a entendue trop peu malheureusement les autres années et que la direction du théâtre National a eu la bonne fortune de s'attacher par toute la

durée de la saison d'opérette. Nous reverrons avec plaisir Mme Simone Rivière qui s'est acquis une grande popularité parmi les amateurs de théâtre à Montréal; M. Robert Régnier, que plusieurs connaissent pour l'avoir entendu naguère chanter à Montréal, et remplira un rôle tout à fait charmant où il pourra donner libre essor à sa belle voix.

La Direction du Théâtre National voulant que ce spectacle soit monté avec goût, le luxe et le soin possible a engagé tout spécialement M. Armand Robi, pour y jouer le rôle de Malheureux, qui a tenu, on se le rappelle, si brillamment ce rôle au Théâtre Canadien.

Toute la troupe du Théâtre National au grand complet et qui a été considérablement renforcée pour cette opérette fait partie de la distribution et cela va donner aux Sabliennes une interprétation comme rarement il a été l'occasion d'en voir une à Montréal.

Lundi, 3 septembre, fête du travail, matinée exceptionnelle 22.15 hres. Semaine du 10 septembre, "Les Mousquetaires aux Champs", opérette en 3 actes de Verney. Semaine du 17 septembre, "Pif! Paf! Pout!", à grand spectacle en dix-huit tableaux de Monsieur Armand Robi.

CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT CANADIEN Service de bateau traversier à l'île du Prince-Edouard

Les chemins de fer du gouvernement annoncent que le service de traversier entre Pointe du Chêne et Summerside (I.P.E.), suspendu il y a quelque temps à cause des réparations que nécessitait le "Northumberland", a repris depuis le 28 août, faisant rattachement avec le convoi "Ocean Limited", qui part de Montréal à 7 hrs p.m., tous les jours, et qui revient à Montréal à 8 hrs 35 a.m.

AVIS ATLAS SILK WAIST MFG. CO., Ltd. AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné Loi des compagnies, il a été délégué, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 8e jour d'août 1917, constituant en corporation Peter Bercovitich, avocat et conseil du Roi, Ernest Lafontaine et Nathan Gordon, avocats, James Johnston, comptable et Margaret McMortin, commis, tous de la cité de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes: (a) Manufacturier et disposer en

gross et en détail de vêtements de tous genres, et robes pour femmes, et enfants, y compris la vente de marchandises, nouveautés et soieries, manufacturées ou non; (b) Prendre aucune industrie semblable et la payer en actions libérées du capital de la compagnie; (c) Agir comme courtiers, agents ou représentants de toute corporation, maison ou individu exerçant aucune industrie semblable ou fabriquant ou fournissant toutes marchandises pouvant être convenablement ou utilement employées en rapport avec toute industrie semblable; (d) Conclure des arrangements au sujet du partage des profits, la fusion des intérêts, la coopération ou les "concessions" réciproques avec toute personne, compagnie ou association formée ou à être formée, exerçant ou se proposant d'exercer une industrie que la présente compagnie ou l'autorisation d'exercer ou aucune industrie ou transaction nécessaire ou utile à la réalisation des fins de cette compagnie; (e) Exercer tous ou aucun des objets ci-dessus comme principaux ou agents, en société ou conjointement avec aucune autre personne, maison, association ou compagnie; (f) Exercer et entreprendre toute autre industrie que, de temps à autre, la compagnie jugera convenablement exercée en rapport avec les objets et pouvoirs ci-dessus mentionnés et, directement ou indirectement, de nature à promouvoir ou à augmenter la valeur d'aucun des droits, privilèges ou de la propriété de la compagnie; La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs, sous le nom de "Atlas Silk Waist Mfg. Co., Limited", avec un capital-actions de vingt mille dollars, divisé en 200 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Daté du bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 9e jour d'août 1917. THOMAS MULVEY, Sous-secrétaire d'Etat. BERCOVITCH, LAFONTAINE & GORDON, Avocats des Requérants.

AVIS "EDWARDS & DRISCOLL, LIMITED." Avis est donné au public, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 8 août 1917, constituant en corporation Alexander-Caugrain, Lettie Gordon Bell et Sadie-Corrad Demers, avocats, John Buchanan Henderson, et Florence Elsie Seymour, commis, de Montréal, pour les fins suivantes: Acquiescer par achat, bail ou autrement, et

Advertisement for Lantic Sugar, featuring an image of a sugar canister and the text 'Faites toutes vos Conserves avec Lantic Sugar'.

LA PROSPERITE REVIENT : ET SI VOUS VOULEZ REUSSIR EN AFFAIRES, VOUS DEVEZ ANNONCER

FORTIER, BEAUVAIS & CIE Courtiers Membres de la Bourse de Montréal. 90 rue ST-JACQUES Tel. Main: 424.

RODOLPHE BÉDARD EXPERT-COMPTABLE Membre de l'Institut des Comptables 137, RUE MCGILL—Téléphone Main 8787 Comptabilité, Expertises, Vérifications Gérance de successions Liquidations et partages, arbitrage Consultations juridiques en matière commerciale

RODOLPHE FORGET Courrier et Banquier 83 rue NOTRE-DAME OUEST Tel. Main 7151

ARTHUR ECREMONT 90 rue ST-JACQUES Tl. Main 4000

GEORGES MAYRAND, M.P.P. 101 rue ST-JACQUES. Résidence St-Louis 1181 41, Main 8784.

BEAUBIEN & LAMARCHE C. F. Beaubien, J. A. Lamarche Avocats Edifice du Royal Trust 107 rue ST-JACQUES Tl. Main 2218.

RENE CHENEVERT Avocat 906 rue ST-JACQUES. Tl. Main 6019.

RAINVILLE & GAGNON 100 rue ST-JACQUES Tl. Main 2784 MONTREAL

Advertisement for J. A. LANGLOIS, Opticien et optométriste, featuring an image of eyes and the text 'Une bonne vue est une richesse incalculable, et le bon moyen de la conserver est de consulter J. A. LANGLOIS'.

Table with tramway routes and schedules: MONTREAL TRAMWAYS CO. Horaire du service suburbain 1916-17. Includes routes like Du Bureau de Poste, De Lachine, De St-Vincent de Paul, etc.

POINTE-AUX-TREMBLAIS 15 min. Service de 5.15 a.m. à 5.20 p.m. 20 min. Service de 5.45 a.m. à 11.20 a.m. 30 min. Service de 6.15 p.m. à 11.20 a.m. 40 min. Service de 6.45 p.m. à 11.20 a.m. 50 min. Service de 7.15 p.m. à 11.20 a.m. 60 min. Service de 7.45 p.m. à 11.20 a.m. 70 min. Service de 8.15 p.m. à 11.20 a.m. 80 min. Service de 8.45 p.m. à 11.20 a.m. 90 min. Service de 9.15 p.m. à 11.20 a.m. 100 min. Service de 9.45 p.m. à 11.20 a.m. 110 min. Service de 10.15 p.m. à 11.20 a.m. 120 min. Service de 10.45 p.m. à 11.20 a.m. 130 min. Service de 11.15 p.m. à 11.20 a.m. 140 min. Service de 11.45 p.m. à 11.20 a.m. 150 min. Service de 12.15 p.m. à 11.20 a.m. 160 min. Service de 12.45 p.m. à 11.20 a.m. 170 min. Service de 1.15 p.m. à 11.20 a.m. 180 min. Service de 1.45 p.m. à 11.20 a.m. 190 min. Service de 2.15 p.m. à 11.20 a.m. 200 min. Service de 2.45 p.m. à 11.20 a.m. 210 min. Service de 3.15 p.m. à 11.20 a.m. 220 min. Service de 3.45 p.m. à 11.20 a.m. 230 min. Service de 4.15 p.m. à 11.20 a.m. 240 min. Service de 4.45 p.m. à 11.20 a.m. 250 min. Service de 5.15 p.m. à 11.20 a.m. 260 min. Service de 5.45 p.m. à 11.20 a.m. 270 min. Service de 6.15 p.m. à 11.20 a.m. 280 min. Service de 6.45 p.m. à 11.20 a.m. 290 min. Service de 7.15 p.m. à 11.20 a.m. 300 min. Service de 7.45 p.m. à 11.20 a.m. 310 min. Service de 8.15 p.m. à 11.20 a.m. 320 min. Service de 8.45 p.m. à 11.20 a.m. 330 min. Service de 9.15 p.m. à 11.20 a.m. 340 min. Service de 9.45 p.m. à 11.20 a.m. 350 min. Service de 10.15 p.m. à 11.20 a.m. 360 min. Service de 10.45 p.m. à 11.20 a.m. 370 min. Service de 11.15 p.m. à 11.20 a.m. 380 min. Service de 11.45 p.m. à 11.20 a.m. 390 min. Service de 12.15 p.m. à 11.20 a.m. 400 min. Service de 12.45 p.m. à 11.20 a.m. 410 min. Service de 1.15 p.m. à 11.20 a.m. 420 min. Service de 1.45 p.m. à 11.20 a.m. 430 min. Service de 2.15 p.m. à 11.20 a.m. 440 min. Service de 2.45 p.m. à 11.20 a.m. 450 min. Service de 3.15 p.m. à 11.20 a.m. 460 min. Service de 3.45 p.m. à 11.20 a.m. 470 min. Service de 4.15 p.m. à 11.20 a.m. 480 min. Service de 4.45 p.m. à 11.20 a.m. 490 min. Service de 5.15 p.m. à 11.20 a.m. 500 min. Service de 5.45 p.m. à 11.20 a.m. 510 min. Service de 6.15 p.m. à 11.20 a.m. 520 min. Service de 6.45 p.m. à 11.20 a.m. 530 min. Service de 7.15 p.m. à 11.20 a.m. 540 min. Service de 7.45 p.m. à 11.20 a.m. 550 min. Service de 8.15 p.m. à 11.20 a.m. 560 min. Service de 8.45 p.m. à 11.20 a.m. 570 min. Service de 9.15 p.m. à 11.20 a.m. 580 min. Service de 9.45 p.m. à 11.20 a.m. 590 min. Service de 10.15 p.m. à 11.20 a.m. 600 min. Service de 10.45 p.m. à 11.20 a.m. 610 min. Service de 11.15 p.m. à 11.20 a.m. 620 min. Service de 11.45 p.m. à 11.20 a.m. 630 min. Service de 12.15 p.m. à 11.20 a.m. 640 min. Service de 12.45 p.m. à 11.20 a.m. 650 min. Service de 1.15 p.m. à 11.20 a.m. 660 min. Service de 1.45 p.m. à 11.20 a.m. 670 min. Service de 2.15 p.m. à 11.20 a.m. 680 min. Service de 2.45 p.m. à 11.20 a.m. 690 min. Service de 3.15 p.m. à 11.20 a.m. 700 min. Service de 3.45 p.m. à 11.20 a.m. 710 min. Service de 4.15 p.m. à 11.20 a.m. 720 min. Service de 4.45 p.m. à 11.20 a.m. 730 min. Service de 5.15 p.m. à 11.20 a.m. 740 min. Service de 5.45 p.m. à 11.20 a.m. 750 min. Service de 6.15 p.m. à 11.20 a.m. 760 min. Service de 6.45 p.m. à 11.20 a.m. 770 min. Service de 7.15 p.m. à 11.20 a.m. 780 min. Service de 7.45 p.m. à 11.20 a.m. 790 min. Service de 8.15 p.m. à 11.20 a.m. 800 min. Service de 8.45 p.m. à 11.20 a.m. 810 min. Service de 9.15 p.m. à 11.20 a.m. 820 min. Service de 9.45 p.m. à 11.20 a.m. 830 min. Service de 10.15 p.m. à 11.20 a.m. 840 min. Service de 10.45 p.m. à 11.20 a.m. 850 min. Service de 11.15 p.m. à 11.20 a.m. 860 min. Service de 11.45 p.m. à 11.20 a.m. 870 min. Service de 12.15 p.m. à 11.20 a.m. 880 min. Service de 12.45 p.m. à 11.20 a.m. 890 min. Service de 1.15 p.m. à 11.20 a.m. 900 min. Service de 1.45 p.m. à 11.20 a.m. 910 min. Service de 2.15 p.m. à 11.20 a.m. 920 min. Service de 2.45 p.m. à 11.20 a.m. 930 min. Service de 3.15 p.m. à 11.20 a.m. 940 min. Service de 3.45 p.m. à 11.20 a.m. 950 min. Service de 4.15 p.m. à 11.20 a.m. 960 min. Service de 4.45 p.m. à 11.20 a.m. 970 min. Service de 5.15 p.m. à 11.20 a.m. 980 min. Service de 5.45 p.m. à 11.20 a.m. 990 min. Service de 6.15 p.m. à 11.20 a.m. 1000 min. Service de 6.45 p.m. à 11.20 a.m. 1010 min. Service de 7.15 p.m. à 11.20 a.m. 1020 min. Service de 7.45 p.m. à 11.20 a.m. 1030 min. Service de 8.15 p.m. à 11.20 a.m. 1040 min. Service de 8.45 p.m. à 11.20 a.m. 1050 min. Service de 9.15 p.m. à 11.20 a.m. 1060 min. Service de 9.45 p.m. à 11.20 a.m. 1070 min. Service de 10.15 p.m. à 11.20 a.m. 1080 min. Service de 10.45 p.m. à 11.20 a.m. 1090 min. Service de 11.15 p.m. à 11.20 a.m. 1100 min. Service de 11.45 p.m. à 11.20 a.m. 1110 min. Service de 12.15 p.m. à 11.20 a.m. 1120 min. Service de 12.45 p.m. à 11.20 a.m. 1130 min. Service de 1.15 p.m. à 11.20 a.m. 1140 min. Service de 1.45 p.m. à 11.20 a.m. 1150 min. Service de 2.15 p.m. à 11.20 a.m. 1160 min. Service de 2.45 p.m. à 11.20 a.m. 1170 min. Service de 3.15 p.m. à 11.20 a.m. 1180 min. Service de 3.45 p.m. à 11.20 a.m. 1190 min. Service de 4.15 p.m. à 11.20 a.m. 1200 min. Service de 4.45 p.m. à 11.20 a.m. 1210 min. Service de 5.15 p.m. à 11.20 a.m. 1220 min. Service de 5.45 p.m. à 11.20 a.m. 1230 min. Service de 6.15 p.m. à 11.20 a.m. 1240 min. Service de 6.

PASSE-TEMPS

SAMEDI ET DIMANCHE EDITH HAMLOR & LESLIE AUSTEN

"L'HOMME ET LA FEMME" en 5 parties

Tiré du célèbre roman d'Emile Zola

Comédie Keystone LES TRAHISONS DE MAGGIE

LUNDI, MARDI ET MERCREDI

JANE ET KATHERINE LEE Deux petits prodiges dans une production William Fox

JEUDI - VENDREDI

ETHYL CLAYTON dans "Le Paradis Volé"

PARC KING EDWARD

Les bateaux partent, les jours de semaine, du bas de la rue Poupard, à 10 h. a. m. et 2 h. p. m.

Le dimanche, du bas de l'avenue Pie IX, Maisonneuve, à 9 h. et 11 h. a. m.

PASSAGE: ADULTES, 40.; ENFANTS, DE 5 A 12 ANS, 20c.

Le "New-York Times" et les Canadiens-français

Le gérant de ce journal avoue aujourd'hui que la province de Québec n'a pas aussi mauvaise tête qu'il le pensait

M. Louis Wiley, gérant du "New York Times", de passage à Winnipeg, fut l'hôte d'honneur du Club Canadien.

Appelé à prendre la parole, ce monsieur relata qu'il avait passé quelque temps dans la province de Québec avant de faire route vers l'ouest, et qu'il avait constaté qu'en définitive le peuple de cette province se soumettrait à la conscription, puisqu'elle était devenue loi.

Le "New York Times" est le même journal qui, il y a quelques semaines, publiait un article absolument défavorable aux Canadiens-Français, que M. Wiley, son gérant, ne connaissait évidemment pas dans le temps.

Comme les quotidiens ont vertement critiqué cet article en omettant d'en traduire les passages les plus saillants, nous le faisons aujourd'hui à la demande de plusieurs de nos lecteurs:

Les démonstrations et les assemblées tumultueuses qui, pendant la dernière, ont eu lieu contre la conscription, dans la province de Québec, ne sont peut-être que le prélude de des événements qui se produiront au Canada, si le gouvernement du Dominion persiste à vouloir établir la loi du service obligatoire.

"Des l'été dernier, l'on peut se rendre compte des conséquences que la conscription entraînerait pour le pays, c'est-à-dire rien moins que la rébellion, la guerre civile et des menaces de dissidence de la part de la province de Québec.

"N'ont été la crainte d'une telle catastrophe, la conscription serait déjà depuis longtemps établie au Canada. Elle fut instamment réclamée au commencement de la présente session du Parlement fédéral, en janvier dernier. Cette demande émanait surtout des conservateurs de la province de l'Ontario qui réalisaient que la conscription seule avait un moyen assez efficace pour forcer la province de Québec à faire sa part dans la guerre.

"La situation est, dans cette province plus menaçante et plus hérissée de difficultés que dans toutes les autres provinces ensemble. Elle est absolument déterminée à ne pas combattre pour la France et l'Angleterre, sous prétexte que, bien que faisant partie d'une colonie britannique et habitée entièrement par des canadiens français, Québec n'a pas à intervenir dans les affaires des contrées européennes.

"Cette province est animée à l'égard du reste du Canada des mêmes sentiments que l'Irlande vis-à-vis de l'Angleterre. Son attitude à l'égard des autres parties du Dominion est tout semblable à celle du Sud pour le Nord, avant la guerre civile aux Etats-Unis.

"Pour mieux comprendre la situation, il faut se rappeler, qu'à part Montréal, Québec est encore un pays aux coutumes moyennageuses. Les prêtres y exercent un pouvoir absolu. Depuis le commencement de la guerre, jamais on n'a vu, dans les rues de la cité de Québec, des bataillons de recrues parader aussi nombreux que les groupes de moines prenant solennellement leur promenade quotidienne. L'auteur de cet article se trouvait, l'été dernier, dans le village de Chicoutimi, construit à l'entrée de la Rivière Saguenay. Il était en conversation avec un prêtre, lorsque vint à passer lui-même un caporal. Ce prêtre en attirant sur eux l'attention de son interlocuteur lui fit remarquer, avec un sourire de satisfaction, que c'était là tout le résultat de la campagne de recrutement dans cette partie du pays.

"Et cependant la ville de Chicoutimi est une place assez importante pour qu'on y construise une cathédrale pour l'érection de laquelle les fermiers de la région ont à payer plusieurs centaines de mille dollars. La même chose peut se dire de toutes les autres parties de la province, à l'exception de Montréal qui est une cité plus progressive, parce qu'elle ne peut échapper ni à la conscription des idées modernes des Etats-Unis ni à celles de la province de l'Ontario.

"Cette mentalité d'un autre âge à un rapport direct avec le problème de la conscription. Voulez-vous une autre preuve évidente de l'emprise et de l'influence que l'Eglise exerce dans cette province? Une loi du code civil donne à ce qu'on appelle les "dettes sacrées" la priorité sur les obligations séculières et les hypothèques sur la propriété. Par exemple, les autorités ecclésiastiques décident de construire un monastère, une cathédrale, une église ou un couvent. Tout catholique, ce qui veut dire pratiquement tout habitant de la région ou du quartier où s'élèvera ce nouveau bâtiment, devra y contribuer, et sa contribution devra être générale. S'il n'a pas l'argent en main, il sera forcé d'hypothéquer sa maison ou sa ferme et de permettre à l'Eglise de percevoir le montant garanti pour cette hypothèque.

"Celle-ci devient automatiquement la première de toutes, quelles que soient celles dont sa propriété a été grevée précédemment. Il existe une autre loi qui fixe la part que chaque homme doit payer à son Eglise sur les revenus de sa ferme ou de son bateau de pêche.

"Toutes ces choses s'expliquent par le manque d'éducation chez un peuple tenu dans l'ignorance et qui a toute propagande anti-catholique. "Si, par malheur, dans la province de Québec, un catholique a des velléités de donner à sa vie une autre orientation ou des penchants pour une autre religion, ce catholique est publiquement dénoncé à l'Eglise par son curé. S'il ne tient pas compte de ce qui lui est donné, il est exclu de la communauté et tous ses voisins reçoivent l'ordre du curé de la paroisse de n'avoir avec lui aucune relation sociale ou d'affaires.

"A moins qu'un jeune homme ne se destine à la carrière sacerdotale,

l'on considère qu'un Canadien français est suffisamment instruit, s'il sait lire son catéchisme et s'il connaît assez d'arithmétique pour tenir les comptes de sa ferme.

"Nous pardons notre peuple", disait un chanoine à l'auteur de cet article, "quand nous lui permettons d'avoir des relations avec la population de langue anglaise et d'apprendre sa langue. C'est pourquoi nous sommes opposés à tout mélange et à tout enseignement de la langue anglaise."

"La est le secret de la lutte du bilinguisme qui a atteint un tel degré d'acuité dans la politique canadienne. Plusieurs Canadiens-français ont envahi la province de l'Ontario. Ils ont demandé que leurs enfants reçoivent dans la langue française une plus grande somme d'instruction que les autorités scolaires de l'Ontario ne sont disposées à leur en accorder. Le sujet fut débattu au sein du parlement provincial de l'Ontario, au Parlement fédéral, devant des hautes cours des deux provinces et du Dominion, et chaque fois les Canadiens français ont perdu leur cause.

"Ceux-ci en ont conservé un ressentiment qui s'est manifesté, entr'autres, dans les périodiques efforts tentés par les marchands de la province de Québec pour "boycotter" les marchandises des maisons d'affaires et des manufacturiers de Toronto. Ces mesures de représailles furent accompagnées de menaces d'événements plus graves, si le gouvernement persiste à vouloir établir la loi du service obligatoire.

"La rébellion promise par la province de Québec est sérieusement redoutée dans l'Ontario. La crainte de ce danger n'a servi qu'à retarder le mouvement en faveur de la conscription.

"Que l'on impose la conscription, n'importe de quelle manière, et que nous ayons la guerre civile, si c'est nécessaire," tel est l'argument des extrémistes.

"Nous aurons tôt ou tard la guerre pour apprendre à Québec que le Canada est une nation protestante de langue anglaise, qui ne doit pas être sous la domination d'une seule province gouvernée par des prêtres. Autant vaut, par conséquent, l'avoir tout de suite, pendant que nous sommes armés pour combattre en Europe. Nos loyaux troupes de l'Ontario et des provinces de l'Ouest pourraient, une fois en route pour l'Europe, faire dans la province de Québec un arrêt assez long pour s'exercer contre les Canadiens français et y subir ainsi une partie de l'entraînement nécessaire pour aller combattre les Allemands.

"Jack Conway and "Liberty Girls" aura tout le succès désiré, la semaine prochaine, ce n'est pas les flatter mais leur rendre justice que de les classer parmi les meilleures troupes qui seront venues à ce théâtre cette année.

Les comédiennes sont de vraies étoiles et les comédiens sont de premier ordre.

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

Gayety

Jack Conway and "Liberty Girls" aura tout le succès désiré, la semaine prochaine, ce n'est pas les flatter mais leur rendre justice que de les classer parmi les meilleures troupes qui seront venues à ce théâtre cette année.

Les comédiennes sont de vraies étoiles et les comédiens sont de premier ordre.

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

La pièce elle-même sera des plus intéressantes. Il y aura de bons jeux de mots et des farces tout à fait

LA BIERE

Frontenac

de Tempérance (Brune)

Depuis que le vent aride de la prohibition a soufflé sur notre pays, et qu'après certaines heures, la loi ne permet plus d'avoir soif, on s'est vite aperçu, que malgré toutes les bonnes volontés du monde, on avait soif quand même, et on a cherché quelque chose pour humecter les gosiers secs, à défaut de "la bonne bière" défendue.

Au moyen des procédés modernes dont elle dispose, la Brasserie Frontenac a réussi à produire une bière ayant le maximum de corps et d'extraits tolérés par la loi, tout en garantissant de ne pas dépasser la ligne. La Brasserie n'a pas voulu annoncer ce produit, avant de l'avoir expérimenté à fond, et s'être assurée de sa qualité supérieure.

La Bière Frontenac brune, (de tempérance) est une véritable bière possédant l'arôme caractéristique, la saveur exquise ainsi que toutes les propriétés apéritives et nutritives des meilleures bières dont elle ne diffère que par sa moindre teneur en alcool.

On pourra donc l'employer dans toutes les régions où la prohibition est en force et se la procurer partout aux heures où la vente des autres bières est prohibée.

Délicieuse, limpide, pétillante et mousseuse, elle apaise la soif, rafraichit et reconforte.

La Bière Frontenac de Tempérance est en vente partout

LA BRASSERIE FRONTENAC LIMITEE MONTREAL



National Français

Semaine du 3 septembre 1917

Les Saltimbanques

Opérette en 3 actes de GANER

Mme Jeanne Maubourg, Rivière, Wood Langlet

MM. Pellerin, Dufrére, Régnier, Robi, Roberval, Delville, Thibault, Grimaud.

Matinées tous les jours excepté vendredi

PARC SOHMER

Saison d'été. Ouvert chaque jour

A 3 hrs et 8 hrs P.M. 10 cts

Nouvelles attractions chaque semaine

Soirs de Gala, Mercredi et Vendredi

La bande du Parc, 30 Artistes

Tous les tramways vont au Parc

AVIS

"MAIMONIDES CLUB, INCORPORATED".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-sixième jour de juin 1917, constituant en corporation MM. Georges Rabinovitch, banquier; Sol Z. Fels, manufacturier; Nathan Schacher, médecin; Maurice Greenblatt, manufacturier; William Naylor, comptable; Peter Beronvitch, avocat et conseil du Roi; Louis Rubenstein, marchand; John Shyne, médecin, et Harry Wolfosky, publiciste, de Montréal, pour les fins suivantes:

Acquérir et tenir, dans la cité de Montréal, un club pour fins d'amusement et de récréation de société, aussi pour la discussion de toutes affaires intéressant la population israélite et l'accomplissement des œuvres à son bénéfice;

Louer, acquérir et détenir la propriété immobilière nécessaire à ses fins, et la vendre, la louer, l'aliéner et la grever;

Emprunter de l'argent et émettre des obligations pour garantir les montants ainsi empruntés, sur la propriété foncière ou personnelle présente ou future, de la corporation;

Faire toutes autres choses qui se rattachent ou tendent à la réalisation d'aucun des objets précités, sous le nom de "Maimonides Club, Incorporated", avec un fonds social de dix mille piastres (\$10,000.00), divisé en quatre cents (400) parts de vingt-cinq piastres (\$25.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-sixième jour de juin 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH, Avocats des requérants.

AVIS

"THE LIDA SHOE COMPANY, LIMITED".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 2 août 1917, constituant en corporation MM. Joseph-Philémon G.M.A., manufacturier, Georges Surprenant, entrepreneur, Adélaïde Chartrand, comptable, François-Xavier Lizotte, agent financier, Rose-Lida David, opératrice de chaussures, de Maisonneuve, dans les buts suivants:

GAYETY

Semaine du 3 septembre 1917

Jack Conway AND Liberty Girls

Opérette en 3 actes de GANER

Mme Jeanne Maubourg, Rivière, Wood Langlet

MM. Pellerin, Dufrére, Régnier, Robi, Roberval, Delville, Thibault, Grimaud.

Matinées tous les jours excepté vendredi

PARC SOHMER

Saison d'été. Ouvert chaque jour

A 3 hrs et 8 hrs P.M. 10 cts

Nouvelles attractions chaque semaine

Soirs de Gala, Mercredi et Vendredi

La bande du Parc, 30 Artistes

Tous les tramways vont au Parc

AVIS

"MAIMONIDES CLUB, INCORPORATED".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-sixième jour de juin 1917, constituant en corporation MM. Georges Rabinovitch, banquier; Sol Z. Fels, manufacturier; Nathan Schacher, médecin; Maurice Greenblatt, manufacturier; William Naylor, comptable; Peter Beronvitch, avocat et conseil du Roi; Louis Rubenstein, marchand; John Shyne, médecin, et Harry Wolfosky, publiciste, de Montréal, pour les fins suivantes:

Acquérir et tenir, dans la cité de Montréal, un club pour fins d'amusement et de récréation de société, aussi pour la discussion de toutes affaires intéressant la population israélite et l'accomplissement des œuvres à son bénéfice;

Louer, acquérir et détenir la propriété immobilière nécessaire à ses fins, et la vendre, la louer, l'aliéner et la grever;

Emprunter de l'argent et émettre des obligations pour garantir les montants ainsi empruntés, sur la propriété foncière ou personnelle présente ou future, de la corporation;

Faire toutes autres choses qui se rattachent ou tendent à la réalisation d'aucun des objets précités, sous le nom de "Maimonides Club, Incorporated", avec un fonds social de dix mille piastres (\$10,000.00), divisé en quatre cents (400) parts de vingt-cinq piastres (\$25.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-sixième jour de juin 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH, Avocats des requérants.

AVIS

"THE LIDA SHOE COMPANY, LIMITED".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 2 août 1917, constituant en corporation MM. Joseph-Philémon G.M.A., manufacturier, Georges Surprenant, entrepreneur, Adélaïde Chartrand, comptable, François-Xavier Lizotte, agent financier, Rose-Lida David, opératrice de chaussures, de Maisonneuve, dans les buts suivants:

Acquérir et tenir, dans la cité de Montréal, un club pour fins d'amusement et de récréation de société, aussi pour la discussion de toutes affaires intéressant la population israélite et l'accomplissement des œuvres à son bénéfice;

Louer, acquérir et détenir la propriété immobilière nécessaire à ses fins, et la vendre, la louer, l'aliéner et la grever;

Emprunter de l'argent et émettre des obligations pour garantir les montants ainsi empruntés, sur la propriété foncière ou personnelle présente ou future, de la corporation;

Faire toutes autres choses qui se rattachent ou tendent à la réalisation d'aucun des objets précités, sous le nom de "Maimonides Club, Incorporated", avec un fonds social de dix mille piastres (\$10,000.00), divisé en quatre cents (400) parts de vingt-cinq piastres (\$25.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-sixième jour de juin 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH, Avocats des requérants.

AVIS

"THE LIDA SHOE COMPANY, LIMITED".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 2 août 1917, constituant en corporation MM. Joseph-Philémon G.M.A., manufacturier, Georges Surprenant, entrepreneur, Adélaïde Chartrand, comptable, François-Xavier Lizotte, agent financier, Rose-Lida David, opératrice de chaussures, de Maisonneuve, dans les buts suivants:

Acquérir et tenir, dans la cité de Montréal, un club pour fins d'amusement et de récréation de société, aussi pour la discussion de toutes affaires intéressant la population israélite et l'accomplissement des œuvres à son bénéfice;

Louer, acquérir et détenir la propriété immobilière nécessaire à ses fins, et la vendre, la louer, l'aliéner et la grever;

Emprunter de l'argent et émettre des obligations pour garantir les montants ainsi empruntés, sur la propriété foncière ou personnelle présente ou future, de la corporation;

Faire toutes autres choses qui se rattachent ou tendent à la réalisation d'aucun des objets précités, sous le nom de "Maimonides Club, Incorporated", avec un fonds social de dix mille piastres (\$10,000.00), divisé en quatre cents (400) parts de vingt-cinq piastres (\$25.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-sixième jour de juin 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH, Avocats des requérants.

AVIS

"THE LIDA SHOE COMPANY, LIMITED".

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 2 août 1917, constituant en corporation MM. Joseph-Philémon G.M.A., manufacturier, Georges Surprenant, entrepreneur, Adélaïde Chartrand, comptable, François-Xavier Lizotte, agent financier, Rose-Lida David, opératrice de chaussures, de Maisonneuve, dans les buts suivants:

Acquérir et tenir, dans la cité de Montréal, un club pour fins d'amusement et de récréation de société, aussi pour la discussion de toutes affaires intéressant la population israélite et l'accomplissement des œuvres à son bénéfice;

Louer, acquérir et détenir la propriété immobilière nécessaire à ses fins, et la vendre, la louer, l'aliéner et la grever;

Emprunter de l'argent et émettre des obligations pour garantir les montants ainsi empruntés, sur la propriété foncière ou personnelle présente ou future, de la corporation;

Faire toutes autres choses qui se rattachent ou tendent à la réalisation d'aucun des objets précités, sous le nom de "Maimonides Club, Incorporated", avec un fonds social de dix mille piastres (\$10,000.00), divisé en quatre cents (400) parts de vingt-cinq piastres (\$25.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-sixième jour de juin 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH, Avocats des requérants.

COLLEGE DE LONGUEUIL

Sous la direction des Frères des Ecoles Chrétiennes

Cours commercial complet, français et anglais; préparation aux Ecoles supérieures; Ecole des Hautes Etudes, etc. Installation récente des plus modernes.

Communications: Traversier de la rue Poupard, Delaware & Hudson, Traversier de la rue Pie IX, Tramways électriques (Place Youville).

Rentrée des pensionnaires, mardi le 4 septembre, 4 heures.

Rentrée des externes, mercredi, le 5 septembre, à 8 1/2 hrs.

Collège de Saint-Laurent

Sous la direction de la Compagnie de Sainte-Croix. Cours classique et commercial en français et en anglais. Avantages spéciaux pour l'étude pratique de la langue anglaise, vu les nombreux élèves américains qui viennent faire leurs études dans cette institution. Entrée le 4 septembre.

QUEBEC Exposition Provinciale 30 Août - 8 Sept. 1917

Ne manquez pas le plus grand événement annuel de la Province! PROFITEZ des EXCURSIONS!

DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME

D. O. L'ESPERANCE, GEORGES MORISSET, HOTEL-DE-VILLE, QUE.

Théâtre DE La vie

Pourquoi s'acheter un phono quand on a une moitié?

Un Américain, Joseph Roadt, de Milwaukee, dans une instance pour divorce, avoua au juge W. J. Turner que parce que sa femme refusait de lui tenir compagnie, il avait été forcé de s'acheter un phonographe. Ces choses extraordinaires ne se passent qu'aux Etats-Unis, la terre des prodiges! Ici un homme se serait acheté une machine parlante pour tout autre motif, probablement pour se faire enregistrer à l'Académie permet le mot par un autre que par sa chère

moitié. Entre deux moulins à paroles, on choisit le moins agaçant. Que ce soit un Columbia, un Pathé ou un Victor, on peut toujours choisir ses records et à un moment lui couper brusquement le sifflet. Ce qu'on ne peut pas toujours faire avec sa femme. Quand elle se met à dérouler le disque des chapeaux et des robes qu'elle a vus dans l'après-midi sans vous faire grâce ni d'une aigrette, ni d'un rempli, vous ne pouvez faire jouer la trottette ou empêcher sa langue de vous imprimer le tympan de la pointe exercé de ses potins.

Quand c'est le disque de la chicane qu'elle vous a dans le corps, essayez donc de l'arrêter de pivoter sur son axe et de vous déplier son répertoire tout au long! Si l'on peut trouver une personne qui, pour s'empêcher d'entendre la chanson n'azillarde des tramways demande à sa bonne d'en haut de lui taper

sur la tête du matin au soir le marche-pied d'une machine à coudre, je trouverai un homme à raison quand il a une femme bavarde de s'acheter un phonographe pour s'étourdir davantage. Mais il y a des gens qui préfèrent être saouls que "chauds". Démonstème n'en avait pas assez de la mer qui jouait aux osselets sur la grève avec des galets; pour renforcer sa romance, il déclamaient comme un perdu toutes sortes de pièces d'éloquence. Mais il avait un but: c'était pour s'exercer à beugler sur les hustings comme nos échevins les hustings comme nos hommes publics, et pouvoir affronter la houle d'un auditoire. Et ensuite, c'était lui-même qui parlait. Cette circonstance change joliment l'espèce. On s'en passe beaucoup plus qu'aux autres!

Ce qui surprendra un grand nombre, c'est qu'un homme se trouve

Ecole Technique de Montréal

70 Sherbrooke Ouest

Préparations aux Carrières Industrielles, Enseignement, Théorique et Pratique.

REOUVERTURE LE 4 SEPTEMBRE 1917

Prospectus sur demande.

MONT - SAINT - LOUIS

144 RUE SHERBROOKE EST

MONTREAL

COMMERCE, SCIENCES, LITTÉRATURE.

La rentrée des pensionnaires aura

Lisez "L'Autorité" afin de connaître toutes les nouvelles.

L'"Autorité" ne donne que des informations exclusives.

Les pharmaciens préparent un coup

Leur ambition est de monopoliser la vente en détail des liqueurs dans la province

Un conciliabule au château Frontenac

(Spécial à "L'Autorité")

Québec, 31. — Vous pouvez annoncer en toute sécurité que les débitants de liqueurs de Montréal et de la province ont besoin de s'armer de pied en cap s'ils veulent faire figure à la prochaine session.

On rapporte qu'à quelqu'un qui lui reprochait d'avoir passé une loi trop sévère à l'égard des débitants de liqueurs lors de la dernière session, sir Lomer Gouin répondit :

— Que voulez-vous ? Ces messieurs ne se défendent pas.

Or, ils seront appelés à se défendre, cette année, s'ils ne veulent pas mourir.

J'ai pu me mettre au courant d'une conférence qui vient d'avoir lieu au Frontenac entre pharmaciens de Montréal et de Québec, désireux de mettre la main sur le commerce en détail des liqueurs, jaloux de leurs confrères de Trois-Rivières, Sorel, Rivière du Loup et autres villes, qui font des affaires d'or grâce à la prohibition.

Ces trois messieurs (deux de Montréal, un de Québec) réunis au Frontenac se sont même abouchés avec un médecin en vue de Québec, engageant celui-ci à représenter à ses confrères dans l'art d'Hippocrate quels énormes profits les deux professions en retireraient si médecins et pharmaciens s'amalgamaient afin de contrôler le commerce en détail des liqueurs, comme cela s'est fait dans l'Ontario.

On sait que dans l'Ontario les pharmaciens ont souscrit \$500,000 pour une campagne dont l'issue fut d'amener M. Hearst, à passer une loi de prohibition pour la province sans même consulter le peuple.

Seuls les pharmaciens détiennent le pouvoir de vendre de l'alcool sur le sol ontarien. Les assouffés de l'Ontario peuvent bien faire venir leurs liqueurs du Québec ou d'ailleurs; mais s'ils veulent acheter du whisky ou du cognac sur place, ils doivent s'adresser aux pharmaciens, qui délivrent la marchandise à des prix fabuleux sur des prescriptions des médecins, avec lesquels ils s'entendent, pas n'est besoin de le dire, comme larçons en foire.

Donc, pharmaciens et médecins de la province de Québec veulent conclure une fructueuse alliance. C'est pour cela que trois pharmaciens et un médecin se sont réunis au Château Frontenac. Des bonds vont être incessamment prélevés pour commencer une campagne dont le but sera de démontrer à la Législature qu'il est temps, à cause de la guerre, des maux qu'elle engendre, etc., d'imposer la prohibition à la province, en laissant aux pharmaciens, comme de juste, le monopole de la vente en détail des liqueurs.

Quant aux marchands en gros de liqueurs, on dit qu'ils ne verraient pas la combinaison d'un mauvais œil. Ils obtiendraient de la Législature, auprès de laquelle ils sont tout puissants, le droit de délivrer directement leurs marchandises aux clients, ce qui leur permettrait de vendre plus cher et au comptant.

Ils réalisent d'énormes bénéfices depuis qu'ils font commerce avec les prohibitionnistes de l'Ontario et du Manitoba, et quelques-uns d'entre eux, et non des moindres, ne se cachent pas de dire qu'une loi de prohibition semblable dans le Québec n'aurait rien qui pût les décourager.

Les choses en sont là. D'autres conventions de pharmaciens auront lieu sous peu, et les débitants de liqueurs (hôtels, épiceries, restaurateurs, etc.), ont besoin de huiler leurs bottes, s'ils ne veulent pas être distancés, à la prochaine session, à Québec.

Avis à qui de droit!

Le Sénat fera-t-il son devoir ?

Si non, le Canada serait la caverne des quarante voleurs

(De notre correspondant spécial)

Ottawa, 31. — Ainsi que je vous l'ai laissé entrevoir la semaine dernière, seul le Sénat pourrait empêcher le forfait du Nord Canadien, dont on veut faire acheter le capital-actions par le peuple au coût de \$100,000,000, quand ça n'en vaut pas un sou et qu'on pourrait l'avoir pour rien en abandonnant au liquidateur cette compagnie en faillite.

Si on crée ce précédent, n'importe quelle corporation en mauvaises affaires viendra trouver le gouvernement et, lui passant son passif, lui demandera de la dédommager par-dessus le marché.

Je prévoyais bien ce qui allait se passer quand, dans ma dépêche de la semaine dernière, je prédisais que la Chambre des Communes laisserait passer ce bill monstrueux comme une lettre à la poste.

C'est triste à dire, mais l'opposition n'a pas fait son devoir dans cette affaire. Les grands gestes de M. Rodolphe Lemieux n'ont semblé que burlesque. L'opposition avait un moyen d'empêcher la clôture: c'était de recourir à la violence ou de poser quelques questions pertinentes comme celles-ci:

— Combien tel député doit-il recevoir pour voter en faveur de ce bill?

— M. le ministre X... sera-t-il récompensé de son zèle par un gros magot?

Les couilliers sont actifs depuis que ce bill a fait son apparition, et l'on a remarqué que les oppositionnistes étaient aussi bien que les ministériels l'objet de leurs attentions.

Le Sénat, dont on conteste, à l'occasion, l'utilité, pourrait la démontrer, cette utilité, en bloquant proprement cette mesure inique, qui non seulement nous ridiculiserait à l'étranger, mais ferait passer le Canada, devant les financiers du monde entier, pour la caverne des quarante voleurs.

Ce qu'on fait CHEZ LES pédagogues

On baille ferme aux séances.

— Le juge Lafontaine se montre un bon humoriste.
— Pourquoi l'abbé Morin ne donne-t-il son terrain? — L'école Saint-Jacques

L'"Autorité" a promis de consacrer une attention particulière à la Commission scolaire catholique de Montréal, et elle tiendra parole.

Rien qu'aux séances de la commission centrale, M. Aimé Geoffrion continue de se décrocher la mâchoire et M. Richard de bailler aux cornelles, ces séances n'en offrent pas moins d'intérêt à l'observateur. Ainsi le juge La Fontaine (à qui l'"Autorité" n'a qu'un reproche capital à adresser: celui d'être un prohibitionniste outré) trouvait l'autre jour occasion de faire preuve d'une dose d'humour qu'eût fort prisée Mark Twain.

Après l'abbé Morin, curé de Saint-Edouard, qui s'était présenté devant la commission, désireux de lui vendre un terrain de \$76,000 pour une école, parut l'abbé Luke Callaghan, curé de Saint-Michel, anxieux, lui aussi, de passer un terrain aux commissaires pour le prix rond de \$77,000.

— Les enfants de Saint-Michel ont droit à notre attention, observa le juge La Fontaine; mais avez-vous besoin d'une école tout de suite?

— Non, répliqua l'abbé; nous n'aurons probablement besoin de cette école que dans cinq ans; mais des difficultés peuvent se présenter d'ici là pour l'achat du terrain; si bien qu'il vaut mieux se l'assurer sans retard.

— Oh! prononça le juge La Fontaine avec la plus grande amabilité, c'est prévoir bien longtemps à l'avance. Nous sommes en guerre, et cette guerre sera peut-être suivie d'une famine. Et qui sait si cette famine n'amènera pas la fin du monde?

Quant à l'abbé Morin, nous apprenons de source sûre, absolument digne de foi, qu'il est le propriétaire du terrain qu'il offre en vente, qu'il a payé un prix bien minime en comparaison de celui qu'il demandait, terrain qu'il essaya de vendre, d'ailleurs, à maintes reprises.

Pourquoi nous croyons que l'abbé Morin devrait faire un beau geste.

A l'instar de l'abbé Gauthier, curé de Saint-Jacques, que ne donne-t-il son terrain pro gratia Deo à la Commission scolaire?

Ce serait la plus magnifique réponse à adresser à ceux qui reprochent à nos prêtres de se constituer agents d'immuables vis-à-vis de la Commission scolaire.

Puis, M. l'abbé Morin prendrait ainsi la voie la plus ouverte pour obtenir l'école après laquelle il soupire.

La Commission scolaire, qui se plaint de manquer de fonds, ne pourrait refuser la construction immédiate de l'école si on lui abandonnait gratuitement le terrain.

Et quelles bénédictions prodigueraient les paroissiens de Saint-Edouard à leur dévoué pasteur!

En parlant de l'abbé Gauthier, nous sommes naturellement appelés à parler de l'école Saint-Jacques.

Est-il vrai que l'horreur qui s'élevait actuellement à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis va rester là encore une année?

Si la Commission scolaire actuelle n'a pas assez d'argent pour construire une école moderne sur les terrains acquis au coin des rues De Montigny et Sanguinet, pourquoi l'ancienne commission a-t-elle acquis ces terrains, qui lui ont coûté quelque chose comme \$100,000, à part celui de l'abbé Gauthier, cédé pour rien?

Que la Commission scolaire actuelle nous éclaire sur ce point.

Mais pour Dieu, MM. de St-Sulpice devraient rendre un service signalé à la Ville de Montréal, à qui ils doivent quelque chose, après tout.

Et ce service serait:

De démolir leur vieille école, ce qui obligerait bien la Commission scolaire à en construire une autre.

Volte-face DE Médéric

L'homme qui préchait la révolte parle de faire arrêter ceux qui ont suivi ses conseils

Aux plus beaux soirs des assemblées anti-conscriptonnistes, Médéric n'en manquait pas une.

Il disait aux amis, en se frottant les mains: — Quelle chance! Voilà qui assure ma réélection à la mairerie de Marial!

Et Médéric pérorait, pérorait. Il dénonçait les grands journaux comme des feuilles stipendiées, ajoutant qu'on ne devait tout de même pas casser leurs vitres, ce qui était une invitation pour le moins indirecte. Puis il faisait bâtonner devant l'édifice de la "Patrie" ceux qu'il avait soulevés.

Aujourd'hui, il annonce que les assemblées anti-conscriptonnistes sont strictement prohibées — de par ordre du maire de Montréal — et qu'il fera arrêter ceux qui ont prêché la révolte à ses côtés.

C'est le comble de l'impudence, ou bien nous n'y sommes pas. Après cela, il n'est que de tirer l'échelle.

Espérons que les Montréalais en ont assez des facettes du personnage et qu'en avril prochain ils sauront le retourner à ses "ceudres" de Laval des Rapides, d'où il n'aurait jamais dû sortir.

M. Larivière fait le diable

Il aurait voulu se faire choisir dans Maison-nouve

M. l'échevin Larivière fait un tapage de tous les diables parce qu'il n'a pas été choisi candidat libéral à la Chambre des Communes pour la division de Maison-nouve.

Entre nous, bien que nous ne professons pas une amitié exagérée pour M. Rodolphe Lemieux, le candidat désigné, nous le préférons encore de beaucoup au petit Emery au grand nez, ni rouge, ni bleu, et qui nous fait penser à ce singe de la Fable se promenant avec une lanterne magique qu'il oublie toujours d'éclairer.

Et Médéric prend le frais à sa somptueuse résidence d'été sur le bord de la Rivière des Prairies en fumant des peg top où en se promenant en automobile à même l'argent des citoyens.

A nos amis les ouvriers

A l'occasion de la Fête du Travail, l'"Autorité" est heureuse de présenter ses meilleurs souhaits aux ouvriers de Montréal, parmi lesquels elle compte tant de milliers de lecteurs.

Un trio couteux

La taxe sur le revenu nous éclairera sur la fortune de la trinité Béique-Dandurand-Lemieux

Un conseil à Sir Wilfrid

Les lecteurs de l'"Autorité" ont pu se convaincre que la plupart des mesures adoptées par nos gouvernements en ces dernières années avaient été préconisées par nous longtemps à l'avance.

Pendant que tant de journaux s'appliquent à bourrer leurs colonnes de stériles arguties, évitant comme la peste toute idée nouvelle, et sont en grande mesure responsables de la stagnation canadienne-française, nous nous efforçons de mettre en lumière les mesures les plus propres à nous tirer du marasme.

Ainsi, depuis le commencement de la guerre l'"Autorité" réclamait la conscription de la richesse, qui vient d'être réalisée (oh! en partie seulement) par l'impôt sur le revenu.

Nous nous arrêtons aujourd'hui sur la nouvelle loi parce qu'elle offre un avantage que beaucoup de nos lecteurs n'ont sans doute pas encore saisi: c'est de vous permettre de connaître enfin la grosseur du magot que les Béiques, les Dandurand, les Lemieux ont amassé pendant que nous, libéraux, détenions le pouvoir à Ottawa.

On sait que ces messieurs n'ont jamais rempli d'autre fonction que celle de ventouses collées aux flancs du parti libéral pour en extirper autant de pièces d'or qu'il était possible.

Il est donc juste que nous sachions combien le prétendu dévouement de ce trio à la cause libérale coûte au pays.

Jamais les perspectives de revenir au pouvoir n'ont été aussi riantes pour sir Wilfrid Laurier; mais si le vieux loup de mer veut rendre sa barque à bon port sans accident, il devra la délester de certains navigateurs trop encombrants, telle la trinité Béique-Dandurand-Lemieux.

Ce pauvre gros M. Flavelle

Un qui a dû "recevoir ça en plein front", c'est le dénommé Flavelle (qui a gagné le titre de "sir" dans le cochon), quand il apprit que l'Angleterre, fatiguée d'être exploitée, ne voulait plus de son porc, ni de son bacon.

Ce patron des "messieurs habillés en soie" devra désormais exercer son patriotisme dans une autre sphère que le jambon et la saucisse. Il lui reste les munitions, mais là encore le gouvernement trouve que les Canajens sont "ben chérants" et il annonce que la fabrication des obus sera discontinuée si ce n'est pour des projectiles de calibres spéciaux.

Faut-il que ce pauvre Flavelle, mis en gros appétit par les cinq millions tirés du bacon par sa compagnie Davies, sente tout à coup les obus lui "plier" entre les mains?

Si ça continue comme c'est parti, Flavelle et consorts ne voudront plus de guerre, quand ils constateront que ça ne paie plus.

Et l'on aura passé la conscription pour rien!

Notre prochaine saison d'Opéra

Semaine du 1er octobre au théâtre His Majesty's.

La célèbre troupe de grand opéra San Carlo dont la réputation est maintenant bien établie en Amérique, commence sa sixième saison de succès à New-York, la semaine prochaine. Après un séjour de quelques semaines dans la grande métropole, la troupe viendra à Montréal, au grand complet pour une semaine au théâtre His Majesty's, commençant le 1er octobre prochain. La belle réputation qui précède la Compagnie d'Opéra San Carlo est une assurance que nous aurons des représentations de tout premier ordre. C'est une organisation sérieuse et complète et qui comprend plusieurs éminents artistes. Notre saison s'ouvrira le 1er octobre avec "La Gioconda". L'exquise prima donna soprano Elizabeth Amsden fera sa rentrée à Montréal dans cet opéra. Le deuxième soir on donnera "Rigoletto" avec une distribution entièrement différente, incluant la merveilleuse soprano Madame Edvige Vaccari et l'éminent baryton Antola. Le mercredi en matinée "Martha". Encore nouvelle distribution incluant Madame Marie Kaestner soprano dramatique dont le succès ici il y a un an fut considérable. Puis viendront "Carmen", "Aida", "La Traviata", "Les Joyaux de la Madonne" et "Il Trovatore".

La direction de notre prochaine saison d'opéra s'attend avec raison à ce que ce soit un très gros succès.

"Ecole La Presse", 33, rue Cherrier. "Ecole La Presse", 33, rue Cherrier.

LA METHODE NOEL

16 ANS D'EXISTENCE

Trois gouverneurs, deux premiers ministres et des milliers de personnes ont visité l'Ecole depuis seize ans.

COURS POUR GARÇONS ET FILLETTES

MATIERES

Catechisme — Langue française — Langue anglaise — Arithmétique — Tenue de livres — Géographie — Histoire, etc., etc.

LE PUBLIC

Pour avoir une idée de la méthode Noël, il faut visiter l'école. La maison d'été et l'école ont installé le matériel de classe le plus complet en Amérique. Le public peut visiter les classes tous les jours.

ALCIDE NOEL, Fondateur et Directeur 33, rue CHERRIER de l'Ecole

QUELLE EST LA PERSONNE QUI AUX TAUX SUIVANTS NE PEUT ASSURER SA VIE ?

L. P. CHARLEBOIS EXPERT EN ASSURANCE

Offre une assurance spéciale de protection sur la vie avec une compagnie des plus puissantes aux taux nets suivants par \$1,000.00:

Age 20	\$ 8.80
" 25	9.12
" 30	9.61
" 35	10.30
" 40	11.37
" 45	13.05
" 50	16.09

Pour informations complètes relativement à cette offre, s'adresser immédiatement, étant donné que l'offre n'est valable que pour une période limitée.

L. P. CHARLEBOIS

Chambre 521 Edifice "Transportation" MONTREAL, QUE.

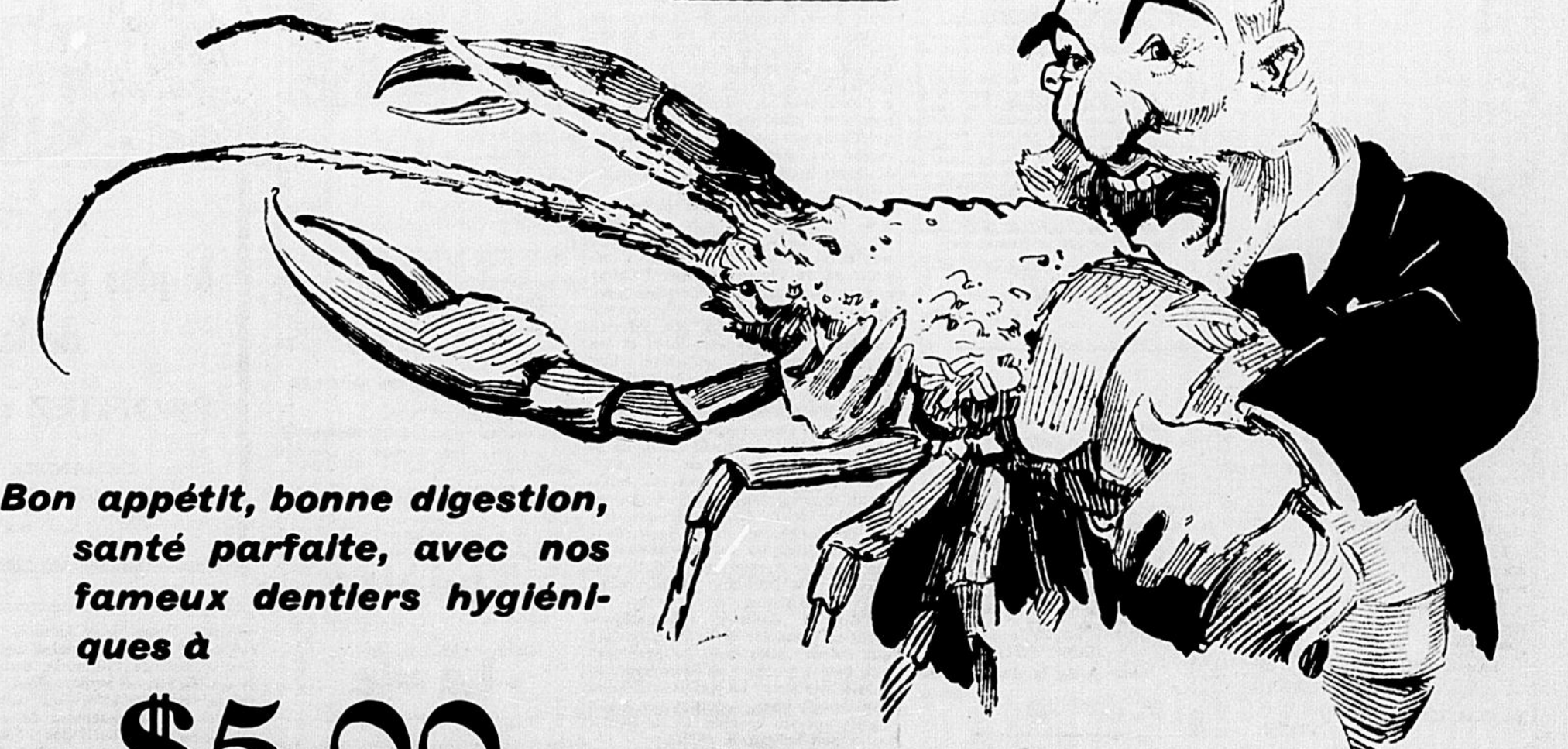
Phone: Main 1716 ou St-Louis 6007.

Chaque année, les Français de Montréal, partis au début de la guerre et revenus du front, commencent dans une soirée artistique et littéraire cet immense événement historique.

La Société "Les Sacs-au-Dos"

Une femme disait à son mari trop attaché à la lecture: "Je voudrais être livre afin d'être plus souvent avec vous. Soyez un livre, lui répondit-il, je le veux bien, pourvu que vous soyez un livre almanach, afin que je puisse en changer tous les ans."

Plus d'indigestion avec des bonnes dents



Bon appétit, bonne digestion, santé parfaite, avec nos fameux dentiers hygiéniques à

\$5.00



S'adresser à

L'INSTITUT DENTAIRE

du Franco-American Medical Institute

Incorporé par le Gouvernement

164 ST-DENIS, UN PEU PLUS BAS QUE SAINTE-CATHERINE

Pataque

Tant que Montréal aura comme maire un Médéric Martin, qui coûte avec sa famille \$60,000 à la ville, les Canadiens-français feront pataque, à tous les points de vue, jusqu'à la fin des temps.

EASTERN Business College
182 St-Denis
12.21.22.24

La prospérité revient ; et si vous voulez réussir en affaires, il faut annoncer